




Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de BILLERE

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le 
ID : 064-216401299-20230926-20230914-DE

Délibération n° 2023-09-14

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :
19/09/2023
Date d'affichage :
19/09/2023

Nombre de membres :
Afférents : 33
Présents : 23
Qui ont pris part au vote : 31

Votes :
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : M. LALANNE, M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. CHAVIGNÉ, Mme FRANCO, Mme AUCLAIR, Mme FERRER, M. NASSIEU-MAUPAS, Mme LOURAU, M. COLLET, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. BALMORI, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, Mme FOURCADE, Mme VEILHAN, M. ARCHAMBEAU, Mme SCHIANO, M. RIBETTE, Mme BOGNARD, M. LESCHIUTTA, Mme FLOUS, M. DEFASNE.

Absents excusés : M. OCHEM, M. MAZODIER, M. BAYSSAC, Mme DE BOISSEZON, M. CABANES, Mme LABOURET, M. MAUBOULES, Mme WEISS, M. MONTAUT, M. FRETAY.

Pouvoirs : M. OCHEM à Mme FERRER, M. MAZODIER à Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. BAYSSAC à M. JACOTTIN, Mme DE BOISSEZON à M. CHAVIGNÉ, M. CABANES à M. COLLET, Mme LABOURET à Mme FRANCO, M. MONTAUT à M. LALANNE, M. FRETAY à M. LESCHIUTTA.

Secrétaire de séance : Mme VEILHAN

N° 2023-09-14

APPROBATION DES PROJETS ISSUS DU BUDGET PARTICIPATIF

RAPPORTEUR : Mme Christine FERRER

Le Conseil municipal du 29 mai 2017 a approuvé la mise en place du dispositif du Budget Participatif (BP) au sein de la ville de Billère.

Le BP est un outil permettant de développer la participation citoyenne en incluant l'ensemble des acteurs concernés : élus, agents, citoyens et associations.

Il est au service du développement du pouvoir d'agir des citoyens.

Pour cette 4ème édition, les habitants et usagers de la ville ont élu les 8 projets suivants grâce à leur participation à la phase de vote qui s'est déroulée du 1er mars au 3 juin 2023 :

1	Fontaines à boire	733 points	11 400 €
2	De l'eau de pluie pour tous	710 points	4 240 €
3	Plantation d'espèces locales	616 points	6 000 €
4	Ne mégotons plus	563 points	5 816 €
5	Améliorer l'aire de jeux	538 points	25 000€
6	Fresque sur le mur de l'école Lalanne	497 points	10 000 €
7	Mieux connaître ma ville pour mieux l'aimer	451 points	9 000€
8	Boîtes à dons	323 points	8 900 €
9	Aménagement du chemin des muses	315 points	Non élu
10	Ajout d'un sol souple	301 points	Non élu
11	Bancs connectés	260 points	Non élu
12	Vélo borne de recharge électrique	222 points	Non élu
13	Compléter le parcours de santé body boomer	204 points	Non élu
14	Le grand Wouaf	120 points	Non élu

Le Conseil municipal invité à délibérer décide :

- **D'APPROUVER** la réalisation des projets élus dans le cadre du budget participatif ;
- **D'ENGAGER** les dépenses liées à la réalisation de ces projets ;
- **DE RÉALISER** les projets ou de démarrer la phase de travaux avant le 31 décembre 2023.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- 1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- 2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean-Yves LALANNE

